

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Approbation du renouvellement du dispositif d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien**

Rapporteur : Patrice Pattée

Par délibération du conseil municipal du 8 octobre 2020, un dispositif d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien a été approuvé.

En 2022, la Ville a reçu 133 demandes avec un total de subvention de 9 430 euros versés. Pour 2023, la Ville est actuellement à 132 demandes pour un total de subvention de 9 516,24 euros versés. Les antivols et les casques sont les accessoires les plus subventionnés.

La liste des accessoires subventionnables est ainsi la suivante :

- accessoires pour le vélo : antivol pour le vélo, caddie à provisions pour vélo, siège enfants/selle enfant sur cadre, remorque, panier, sacoche, porte bagage, attache garde boue, rétroviseur, garde distance, sac à dos pour porte bagage, pompe de gonflage, klaxon, phare, housse à vélo, support smartphone, selle ergonomique,
- accessoires pour le cycliste : casques, gants, lunettes, surchaussures, masques anti-pollution, gilet de sécurité/visibilité, vêtements de pluie pour cycliste (cape/veste de pluie et pantalon), autre protection de pluie (accompagnants, téléphone et selle), détecteur de chute connecté, GPS.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir renouveler pour un an le dispositif d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien dans les mêmes conditions que celles approuvées par délibération du conseil municipal du 8 octobre 2022 et d'autoriser le maire à élaborer le règlement d'attribution de ces aides dans le cadre de ces principes.